

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

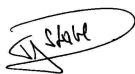
Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/97 - Construction de logements sociaux - 1323**  
**Convention de délégation des aides à la pierre de l'ANAH -**  
**Avenant n° 3 pour l'année 2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 3 pour l'année 2012 à la convention relative à la gestion des aides à l'habitat privé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), avenant ayant pour objet l'augmentation du montant des droits à engagement pour le Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130204-75190-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 12/02/13